$R\Delta$	PI	PC	RT	N°	23

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S): M. BRUNO GENZANA

OBJET

Politique publique "Environnement, Développement Durable, Energies Renouvelables et Agenda 21"- Secteur Déchets - Subventions aux associations -1ère répartition

Direction Générale Adjointe de la Construction, de l'Environnement, de l'Education et du Patrimoine

Direction de L'environnement - Service Stratégies Environnementales des Territoires

04 13 31 64 63

PRESENTATION

Par délibération du 25 mars 2016, l'Assemblée départementale a voté le budget primitif pour la politique publique « Environnement, Développement Durable, Energies renouvelables et Agenda 21 », pour l'année 2016.

Délégation a été donnée à la Commission Permanente pour procéder à des modifications ou compléments d'affectation.

Le montant de l'enveloppe de soutien aux associations œuvrant dans le domaine des déchets s'élève à 113 000 € en fonctionnement.

Pour cette première répartition, il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur les demandes de subventions suivantes.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Cette première répartition concerne 6 demandes de subventions déposées par 5 associations implantées sur les territoires des communes de La Ciotat, Marseille et Sausset les Pins.

Le montant total des demandes, dont vous trouverez le détail en annexe 1 du rapport ainsi que le rappel des subventions accordées en 2015, s'élève à 30 123 €.

Pour l'ensemble de ces demandes, il vous est proposé d'octroyer un montant total d'aides de **25 100** € dont vous trouverez le détail en annexe 1 du rapport.

INCIDENCE FINANCIERE

En cas d'avis favorable, les dépenses seront prélevées sur les crédits mis à disposition au titre de l'exercice 2016.

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
14046	A créer	FONCTIONNEMENT	65 – 731 6574	25 100 €

PROPOSITIONS

Compte tenu de ces précisions, il vous est demandé de bien vouloir :

- vous prononcer favorablement sur l'octroi de subventions aux associations figurant en annexe du rapport, d'un montant global de 25 100 € en fonctionnement.
- m'autoriser à signer une convention de partenariat conforme aux conventions types prévues à cet effet, pour les associations dont le montant des subventions est égal ou supérieur à 23.000 €.

Au bénéfice de ces considérations et sur propositions de Monsieur le délégué à l'environnement, au développement durable, aux énergies renouvelables et à l'Agenda 21, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération cijointe.

Signé La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL